



NOTE D'INFO N° 29 – FEVRIER 2017

Le mot du Président

Le mandat de 3 ans que vous m'avez confié prendra fin à la date de la prochaine assemblée des propriétaires.

Depuis avril 2007, les responsabilités de président de l'ASA ont absorbé une bonne partie de mon temps. J'ai pris la décision de ne pas solliciter auprès de vous un nouveau mandat.

Durant ces 10 ans, j'ai éprouvé beaucoup d'intérêt et de plaisir à la gestion de notre association. Je me suis efforcé, avec mes collègues syndics, de maintenir le Domaine en état et d'assurer une administration attentive de ses dépenses.

Je vous remercie de la confiance que vous avez renouvelée chaque année à l'équipe syndicale, preuve de votre adhésion à la politique qui a été menée.

Je profite de cette occasion pour vous rendre attentifs à l'importance qui s'attache au bon fonctionnement du syndicat et à sa continuité. Cette année, il y a 4 membres sortants. Une fois de plus, mais avec une particulière insistance, je fais appel à des candidatures pour leur remplacement.

Assemblée des propriétaires 2017

La prochaine assemblée des propriétaires du Domaine de Grandchamp se tiendra

lundi 29 mai 2017 à 20h00

salle « LE QUAI 3 », 3 Quai Voltaire au Pecq.
(Anciennement nommée « salle des Fêtes »).

Nous comptons sur votre présence.

Base de répartition des dépenses de fonctionnement

Par jugement du Tribunal Administratif de Versailles en date du 6 juin 2016, notre base de répartition des dépenses a été critiquée au motif qu'elle conférait une importance prépondérante au critère « surface de terrain ».

Le syndicat s'est donc attaché à compléter notre base d'un second critère, et a retenu le « revenu cadastral ».

En effet le « revenu cadastral » est disponible et accessible à chacun ; il figure sur les « relevés de propriétés » établis par le cadastre (fiche cadastrale), et sur la feuille d'imposition de la taxe foncière (sous l'appellation « base »). Ce critère est corrélé avec la surface habitable de la propriété.

Conformément aux dispositions réglementaires, la base modifiée sera déposée au secrétariat de l'ASA du 6 mars 2017 au 20 mars 2017 pour recueillir vos observations éventuelles.



Appel à candidature pour le renouvellement du syndicat de l'ASA

Lors de la prochaine assemblée des propriétaires un tiers des 9 membres (7 titulaires, 2 suppléants) du syndicat sera à renouveler.

Informations relatives aux postes à pourvoir :

Trois syndic titulaires sont arrivés en fin de mandat de 3 ans et un membre suppléant a donné sa démission.

Si vous êtes intéressés, nous vous invitons à prendre contact avec le président ou les membres du syndicat en vous rapprochant du secrétariat (09 79 63 05 63 / asa.grandchamp@wanadoo.fr).

Par ailleurs, si certains propriétaires souhaitent présenter une liste concurrente de celle du syndicat, nous leur rappelons qu'en application des règles adoptées par le syndicat en la matière, le 17 juin 2015 (cf. note d'info du n°19 du 25 juin 2015), celle-ci devra être déposée au secrétariat de l'ASA au moins 5 semaines franches avant l'assemblée des propriétaires du 29 mai 2017, soit au plus tard le 24 avril 2017.

Composition du syndicat actuel :

Titulaires :

- Michel BERNARD
- Jean-Marie BOURGOGNON
- Robert HALLUIN
- Jean-Charles ISSELIN
- Adélaïde von LOWIS
- René-Frédéric MARCANTONI
- Jean-François POLUZOT

Suppléants

- Lucien GARCIN
- Philippe RUEGG

Devenir du Château de Grandchamp

Depuis mi-2015, le château n'est plus occupé par la Maison de l'Enfance des Yvelines.

Il nous avait été indiqué, en assemblée du 27 juin 2016, que le département des Yvelines était engagé dans une cession du château de Grandchamp et de ses dépendances. Lors de cette assemblée, Mme le Maire s'était engagée à nous tenir au courant du projet de réhabilitation du château.

Nous avons reçu une invitation à participer à une réunion de présentation du projet fin février, en présence de Mme le Maire, des membres du Conseil Départemental ainsi que du promoteur immobilier COGEDIM et sa filiale « Histoire et Patrimoine ».

Lors de cette réunion, nous exprimerons le souhait que ce projet soit présenté à l'ensemble des propriétaires de Grandchamp lors d'une réunion à organiser dans les meilleurs délais.

La « Maison du Garde »

Lors de l'assemblée du 27 juin 2016, vous avez donné mandat au Président pour acquérir, pour le compte de l'ASA, l'immeuble appelé « maison du garde » (selon plan parcellaire joint au « Trait d'Union préparatoire à l'assemblée des propriétaires ») pour un prix qui ne devait pas dépasser 180.000€.

Nous sommes heureux de vous annoncer que cette acquisition est intervenue le 25 janvier 2017 au prix de 165.000€.

Le Syndicat

